

Membres	11
Présents	07
Représentés	03
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

L'an deux mille vingt-deux, le **six mai**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND,

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à Jean-Marie BERTRAND ; Mme Evelyne GIPOULON a donné pouvoir à Alain BUJADOUX ; M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à Alain GRASS

Excusé(e)s : Mme Justine BOSSERT

Absents :

Date de convocation : 21 avril 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Inventaire des chemins des sections cadastrales AK, AL, AM, AN, AO et AP

Le dossier est présenté par le 3^{ème} adjoint, M. Jean-Marie BERTRAND, qui rappelle que les chemins ruraux sont des voies de circulation publique. Appartenant au domaine privé de la Commune, ils sont régis par le code rural. Celui-ci fixe notamment les responsabilités de l'autorité municipale (article L. 161-1 et suivants). Dans ce cadre, la Municipalité a entrepris de dresser un inventaire du réseau communal de ces chemins ruraux et de le soumettre au Conseil municipal. Il rappelle que l'inventaire des chemins ruraux de la commune pour les 6 sections cadastrales AB à AI a été examiné lors de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2021.

L'inventaire des sections cadastrales de la Commune AK, AL, AM, AN, AO et AP (sur dix-neuf au total) est présenté au Conseil Municipal.

Une discussion s'ensuit.

Le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver cet inventaire, à savoir, pour chaque chemin, son tracé, ses limites cadastrales, son état actuel, ses usages actuels ou possibles et les propositions de suites à donner le concernant :

- section AK : 16 chemins : du Pré du Faux, de l'ouest du village du Faux, du nord de la Queue du Bois, du sud de la Queue du Bois, du sud du village du Faux, l'ancien chemin de Bellegarde à Mautès, du Bois du Mazaudoux, des Côtes, du nord des Côtes, du sud de Chez Sauvanot, de la Pierre Malle, de la Vergne Noire, de l'ouest de la Vergne Noire, de Chez Sauvanot à Sannegrand, des Brousses ;

- section AL : 6 chemins : l'ancien chemin d'Aubusson à Mautès, du Haut de Chez Taverne, du Centre de Chez Taverne, de Chez taverne à Chez Mourgand, des Grands Prés, de Sannette ;

- section AM : 7 chemins : de la Carrière, de la Croix des Assoiffés, des Tradents, l'ancien chemin de Bellegarde à Mautès, du Haut de Sannegrand, l'ancien chemin d'Aubusson à Mautès, des Gamines ;

- section AN : 9 chemins : du nord-est des Barris, branche sud du chemin du nord-est des Barris, des Palles, des Côtes, du Mont aux Barris, des côtes du Moulin, du Mont à Murzeix, des Puy du Mont, des Sagnes de Dessous ;

- section AO : 9 chemins : des Grands Prés, des Côtes du Moulin, du Puy de la Vergne, des croisillons du Puy de la Vergne, trois chemins des Vergnes, des Auges, de Chaumette, des Sagnes, du Moulin Tixier ;

- section AP : 13 chemins : des Puy du Mont, du Mont à Murzeix, des Croisillons du Puy, de Chez Mursolles à Barreix, le Passage de Chez Mursolles, l'Impasse de Chez Mursolles, de Chez Mursolles à Chassincheval, de Chez Mursolles, des Bruyères, des Sagnes de Cher Paque, du sud de Buxerette, du Puy, du Pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'inventaire des chemins recensés sur les sections cadastrales AK, AL, AM, AN, AO et AP.